



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 27 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/05/2020**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) a déclaré avoir acquis sur le marché de blocs, en date du 18 février 2020, 140 326 actions Immorente Invest au cours unitaire de 100 dirhams, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CIMR déclare détenir 480 652 actions Immorente Invest soit 5,33% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur et siéger au Conseil d'administration de la société Immorente Invest.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma